

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 AVRIL 2025**

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le lundi 28 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Philippe PIARD, Maire Adjoint, à la salle Clairjoie

Etaient présents : BONNEVIALLE Marina, CARPENTIER Isabelle, CLEMENT Christophe, ENEE Régine, HOUDUSSE Michel, LA MARTA BLASCO Laurence, LERENDU Justine, MAGIS Jean-Claude, NEUVILLE BOURDON Céline, STALLIN Nathalie,

Absents: CONTENTIN Arnaud, GUEUDET Valérie, HERFORT William, TCHEOU Guy Passou, THOREL Gwénaëlle, VAN DEN BUSSCHE Sébastien

Absents et excusés : Alain PORQUET qui a donné pouvoir à Philippe PIARD, Sylvain CHEDEVILLE

Secrétaire de séance : Nathalie STALLIN

Date de convocation : 22 avril 2025

APPROBATION CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

(n°2025/20)

Il convient d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2025.

Après délibération et à l'unanimité (12 voix pour dont un pouvoir), le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2025.

**AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE ADOPTION DE LA CHARTE
EOLIENNE VAL ES DUNES**

(n°2025/21)

Mr PIARD informe le Conseil Municipal que l'objectif de cette charte n'est pas de s'opposer à l'éolien sur le territoire mais de ne plus subir des projets aux implantations non concertées, permises par le fonctionnement actuel du guichet éolien.

Après délibération et à l'unanimité (12 voix pour dont un pouvoir), le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant afin de signer la charte éolienne du Val Es Dunès.

**MINI-CAMP CAP'SPORT JUILLET 2025 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA
COMMUNE**

(n°2025/22)

Mr PIARD donne la parole à Mr HOUDUSSE qui informe que du 07 au 11 juillet 2025, l'Association Cap Sport, en partenariat avec la commune de Frénouville, organise un mini-camp à La Ferté Macé.

Le nombre de places est limité à 15 enfants.

Il est demandé au Conseil Municipal une prise en charge d'une partie du séjour par enfant au titre d'une aide financière.

Après délibération et à l'unanimité (12 voix pour dont un pouvoir), le Conseil Municipal :

- Décide de prendre en charge un montant de 50.00 €/enfant sur le coût du séjour des enfants résidant à FRÉNOUVILLE (soit 10.00 €/jour/enfant)
- Autorise Mr Le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025

TAXES FONCIERES PROPRIETES BATIES : LIMITATION DE L'EXONERATION EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

(n°2025/23)

Par délibération n°26/2022 en date du 23 mai 2022, le Conseil Municipal avait délibéré afin de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logement à 50 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation

Après délibération et à l'unanimité (12 voix pour dont un pouvoir), le Conseil Municipal décide :

- D'abroger la délibération n°26/2022 en date du 23 mai 2022
- de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logement à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation
- charge Le Maire ou son représentant de notifier aux services préfectoraux

QUESTIONS DIVERSES

- Association de Sécurité Routière : Remerciement subvention
- Informations sont données sur les prochains travaux de la rue Fred Scamaroni et rue Albert 1^{er}
- Parcours du Cœur du 27 avril 2025 : Nathalie STALLIN, Maire Adjointe aux Associations, remercie tous les bénévoles, le personnel de la Mairie, les sponsors et les nombreux participants qui ont fait de cet événement un succès.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h06

Le Secrétaire de séance,
Nathalie STALLIN



Pour le Maire empêché,
Le Maire Adjoint,
Philippe PIARD

